

Le Mémorial d'Hébuterne

LE CIMETIÈRE NATIONAL - LE PÉLERINAGE ANNUEL LA CHAPELLE COMMÉMORATIVE QUI SERA CONSTRUITE SUR LE CHAMP DE BATAILLE



LE CIMETIÈRE NATIONAL FRANÇAIS

Il est une région française susceptible, à travers la quantité des souvenirs de guerre et d'après-guerre, d'avoir oublié les combats sanglants et spécialement tragiques d'Hébuterne, en juin 1918, ce n'est assurément pas la nôtre. On compte encore chez nous trop de victimes de ces exploits légendaires, trop de familles qui portent toujours le deuil d'un héros d'Hébuterne, et Dieu merci, il y a aussi, venant de nos grandes villes et de nos bourgs, un nombre respectable de pèlerins qui, chaque année, continuent d'honorer leurs grands morts sur le champ de bataille qui a conservé leurs dépouilles.

D'après les renseignements fournis par les services de la Direction des Monuments Nationaux, les deux villages de Roubaix et de Tourcoing ont donné, sur ce nombre, plus de cent cinquante victimes chacune. Les communes de la Trelle, la Madone du Nord que nos soldats des trois régiments de la 51^e Division ont vénéralisée dans les tranchées avec une touchante fidélité. Ses plans sont l'œuvre de M. Michel Vilain, architecte de la Cathédrale de Lille. Elle mesurera 8 m. de largeur et 16 m. 50 de longueur, y compris le porche et le perron destinés aux cérémonies extérieures. La toiture s'élevait à 12 m. et la flèche à 22 m. 50.

Le Mémorial d'Hébuterne ne sera pas seulement le sanctuaire de la reconnaissance religieuse, mais aussi celui de la fidélité française.



LA MAQUETTE DE LA FUTURE CHAPELLE

de Croix, de Comines, d'Halluin, de Linennes, de Lys-lez-Lannoy, de Marc-en-Barœul, de Moutoux, de Wasquehal, de Watrelles comptent par douzaines des milliers de pèlerins, venus non seulement de Roubaix, Tourcoing, Lille, mais encore de Valenciennes, d'Arras, de Paris, et parfois même de plus loin. Sa régularité est assurée par le Comité du Souvenir du 243^e. C'est ce même Comité, présidé par le Colonel Lequeux et M. Albert Danchin, qui a eu le mérite de créer, puis de maintenir le beau cimetière de Serre. — d'inaugurer en 1928 le Monument aux Morts qu'on y admire — et enfin d'obtenir récemment que cette nécropole particulière fût adoptée par l'Etat français comme « cimetière national ».

Encouragés par cette affluence de plusieurs milliers de pèlerins, soutenus par beaucoup de sympathisants qui n'ont d'autres liens avec Hébuterne que les récits épiques qu'ils ont entendus dans le Comité du Souvenir du 243^e, et du 223^e R.I. ont compris qu'il leur restait un devoir à remplir. Assurer la pérennité du pèlerinage, sans doute. Mais aussi rendre plus stable, plus régulière la cérémonie religieuse qui jusqu'ici se déroule en plein air, c'est-à-dire « en plein vent ». Doter, par la même occasion, d'une petite église le charmant hameau de Serre. — l'agglomération qui s'agissait précisément en 1915 d'arracher à l'armée allemande. Par dessus tout, rendre, aux générations qui viennent, le service, moralisant et bienveillant, de signaler devant l'héroïsme des libérateurs de la Patrie, d'exalter le « geste d'Hébuterne ».

Un Comité d'initiative s'est constitué pour ériger, face au Cimetière national, une petite église ou chapelle du Souvenir — un « Mémorial d'Hébuterne » définitif et complet. Le président du Comité est M. Fernand Motte et l'on compte parmi ses membres le Colonel Lequeux, président d'honneur, ancien commandant du 5^e bataillon du 243^e. MM. Jean Desruelles, trésorier ; Robert Motte et Albert Danchin, représentant le « Comité du Souvenir » ; M. l'abbé de La Rue, ancien supérieur au 243^e et au 233^e, a accepté les fonctions de secrétaire général. La souscription est désormais ouverte. Le Comité fait appel à la générosité de tous ceux qui ont conscience de la souveraine importance de notre victoire de 1918 et de nos nobles sacrifices que l'a coûtés. Il n'est pas possible que cet appel ne soit pas entendu.

La chapelle commémorative est placée sous le vocable de Notre-Dame de

Les nomades de Dunkerque ne reconnaissent pas la petite victime de Choisy-le-Roi

On sait que divers témoins entendus par M. Guillemaud, commissaire de police judiciaire, avaient prétendu que le signalement de la petite victime de Choisy-le-Roi paraissait correspondre à celui d'un enfant vivant, dans une roulotte avec deux hommes, et ayant perdu sa mère à Dunkerque.

Sans avoir été alerté par la Sûreté générale, M. François, commissaire central de police, à Dunkerque, décida samedi matin, dès la première heure, de procéder au contrôle de ces indications.

Accompagné de M. Doyen, chef de la Sûreté, il se rendit vers le quartier des nomades, situé en bordure de la route de Bourbourg.

Les photographies du cadavre qu'on cherchait à identifier furent exhibées de roulotte en roulotte à ces gens dont la plupart ne méritent plus le qualificatif de nomades puisqu'ils ont habitué ces lieux depuis dix ans et sont même florentins.

C'est en vain, que M. François et Doyen ont interrogés les quelques douze familles dont les roulettes sont échouées entre le canal de Bourbourg et l'entrée de l'avenue du Jeu de Mail.



LES POLICIERS DUNKERQUOIS INTERROGENT LES NOMADES ET LEUR SOUMETTENT LA PHOTOGRAPHIE DU CADAVRE DE L'ENFANT.

LE 17 JANVIER, LOTERIE DES RÉGIONS LIBÉRÉES

Deux fois plus de gagnants qu'à la précédente

A quelques jours du tirage des séries 1 et 2, on est en mesure de faire le plan de la nouvelle Loterie des Régions libérées et tout naturellement on approche le petit nombre de billets — 125.000 seulement par série — de celui très important des gagnants.

On voit que le nombre de lots est deux fois plus important que pour la précédente émission et l'on se presse dans les banques et débits de tabac pour acheter les derniers billets et dixièmes.

C'est le 17 janvier, au Grand-Théâtre de Lille, que les roues de la fortune feront jaillir la plus belle cascade de gagnants pour nos régions du Nord et de l'Est: plusieurs millionnaires, et toute la gamme des autres lots intéressants, 300.000, 100.000, 30.000, 2.000, et les milliers de prix de 250 francs.

L'auteur de l'accident qui causa la mort de trois enfants à Wormhoudt est condamné à six mois de prison sans sursis

L'épouvantable accident de Wormhoudt a eu son épilogue samedi matin, devant le tribunal correctionnel de Dunkerque.

Nos lecteurs se rappellent les faits. Le 20 décembre dernier, à 15 h. 45, le volteur que conduisait M. Jean-Marie Croin, fabricant de confections, à Lambertain, roulait sur la route menant à Cassel, lorsqu'à la sortie de Wormhoudt, elle fit un crochet, monta sur le trottoir et, dépassant un groupe de fillettes, faucha successivement six petits garçons dont trois furent tués sur le coup et les trois autres blessés.

A l'audience, désigné comme expert médico-légal, le docteur Letefevre déclare qu'au moment de l'accident, l'inculpé était dans un état de demi-conscience dû à un manque de sommeil, à une digestion difficile.

Une discussion s'éleva au sujet du nombre de condamnations absorbées par M. Croin.

Le médecin légiste formule ensuite des précisions: il n'y a pas eu d'intoxication par oxyde de carbone; le chauffeur ne s'est jamais plaint de maux de tête ni de malaises causés par des gaz délétères.

M^r Parmentier représente les parents des petits Julien et Georges Bruwaert et ceux de Jean Vandenberghe. Il insiste sur le fait que M. Croin n'aurait pas subi l'examen médical constatant sa résistance à la fatigue et son aptitude physique.

M. Blanchet, procureur de la République, prononce un réquisitoire éloquent contre l'inculpé, qui pleure, sur son banc.

La défense de M. Croin est assurée par M^r Gambelin. Celui-ci demande que le mécanisme des organes d'échappement soit examiné et qu'une expertise soit faite sur l'état de son client.

Après avoir délibéré, le Tribunal a condamné M. Croin à six mois de prison sans sursis, sa responsabilité étant établie.

La famille Bruwaert obtient réparation du préjudice causé jusqu'à concurrence de 41.900 fr. pour le petit Henri, 46.900 fr. pour le petit Julien.

La famille Vandenberghe obtient une somme globale de 46.000 fr. En ce qui concerne les petits blessés une provision de 3.000 fr. devra être versée aux parents de chacun en attendant que le docteur Lemaître, désigné par le tribunal, ait fait connaître ses conclusions.

M. Croin est condamné à tous les dépens.

Mary, un des inculpés dans l'affaire d'espionnage découverte à Liège, a été remis en liberté samedi.

Une locomotive haut-le-pied a tamponné le dernier wagon du rapide 171 Hook-Van-Boislande-Berlin, arrêté en gare de Haucourt. Une vingtaine de voyageurs ont été légèrement blessés par les bagages tombés des filets.

Denise Vanneste, originaire de Lille, a été condamnée à dix ans de reclusion par le jury de la Seine pour avoir tué son ami

Paris, 4 janvier. — Denise-Coralie Vanneste, épouse Lemoine, née le 29 mars 1893, à Lille, a comparu, samedi après-midi, devant la dixième Cour d'assises de la Seine, pour avoir, le 20 juillet 1934 à Paris, vers 11 h du soir, tué son ami M. Marcel Malle.

Rapportons brièvement les faits. La femme Lemoine avait fait la connaissance, à Lille, au mois de mars 1933, de M. Marcel Malle, qui, depuis 10 ans vivait avec une certaine dame Wits. Le faux ménage vint à s'installer à Paris. Un an se passa et au mois de juin 1934, Mme Wits découvrit leur retraite et vint faire un revolver dans l'intention, dit-elle, de se défendre contre sa rivale. Les deux femmes furent alors une entreeuse orageuse, et Mme Wits regagna Lille.

Denise Vanneste acheta néanmoins un revolver dans l'intention, dit-elle, de se défendre contre sa rivale, qui lui avait pourtant laissé la place.

Or, le 20 juillet, dans la soirée, alors qu'elle était seule dans leur appartement, elle tira à cinq reprises sur son ami le blessant mortellement à la poitrine et dans le dos.

A l'audience, au cours de l'interrogatoire que lui fait subir le président Frenet, l'accusée affirme qu'elle n'a jamais eu l'intention de tuer son ami.

Après l'audition des témoins, M. Campinchi se porte partie civile au nom des parents de la victime, puis M. Bévin, avocat général, prononce son réquisitoire.

Après la plaidoirie de M. René Dollmann, défenseur de l'accusée, les jurés se retirent dans la salle qui leur est réservée.

Après une longue délibération, le verdict, à 21 h., avec un verdict condamnant Denise-Coralie Vanneste à 10 ans de reclusion.

De Toulon: On apprend que M. Cheddy Boughriba, ami de Rachel Hautot, la femme soupçonnée de l'assassinat de Louis Joseph, apparaît samedi devant le Parquet.

Des membres de l'Enseignement libre à l'honneur

Au cours de l'assemblée qui a réuni à l'école des membres de l'Enseignement libre pour la présentation des souhaits de l'Union à son Excellence le cardinal Liénart, plusieurs instituteurs roubaixiens ont reçu le croix de l'Enseignement chrétien.

M. Duret compta actuellement 35 ans d'enseignement. Il débuta à Estaires, qu'il ne quitta qu'en 1914, pour aller faire vaillamment son devoir. Puis il vint à l'Enseignement libre à Bourbourg, et vint ensuite à Saint-Jean-Baptiste à Roubaix où, depuis huit ans, il apporte dans l'exercice de sa tâche un dévouement très apprécié par les nombreuses familles du quartier qui lui confient l'éducation de leurs enfants.

M. Victor Michelet débuta dans l'enseignement en 1897, à Notre-Dame de Fives, puis à Lille, où il fut nommé directeur de l'école de l'Enseignement libre. Il fut nommé ensuite directeur à l'école paroissiale de Croix-Saint-Martin, où il put donner toute la mesure de sa rare valeur pédagogique et de son dévouement inlassable.

En 1912, il fut appelé à diriger l'importante école libre de la rue Descartes, à la tête de laquelle il se trouve encore, et où il a acquis une sympathie et un dévouement populaires.

M^{lle} Soeta, qui est directrice de l'externat St-Joseph où elle se dévoua depuis 9 ans à la cause de l'Enseignement libre. Elle enseigna auparavant à Estaires, puis à Dunkerque. Après guerre, elle fut nommée à Roubaix à l'externat Saint-Joseph, qu'elle dirige avec dévouement et activité.

M^{lle} Delaine, originaire du Pas-de-Calais, commença son service d'institutrice à Dunkerque, puis à Roubaix, où elle fut appelée à Roubaix, à l'école libre du Sacré-Cœur. Et enfin, en 1912, elle fut désignée pour diriger l'école de la paroisse Saint-Antoine, dont le développement n'a fait que croître depuis sa nomination.

M^{lle} Droma, seconde Mlle Delaine dans sa tâche. C'est une jeune institutrice, dont le dévouement n'a d'égal que la compétence. Elle avait exercé auparavant à l'école de la rue de l'Ermitage, puis à l'école paroissiale Saint-Étienne.

Depuis 1914, elle se trouve à l'école Saint-Antoine, où elle donne la pleine mesure de sa vaillance et de son activité.

M^{lle} Lombardie est institutrice à l'école Saint-Marguerite-Marie, 34, rue de Lillois et depuis près d'un demi-siècle, elle connaît ses précieuses qualités morales et professionnelles à l'enseignement libre.

Avant d'exercer à Roubaix, elle fut, pendant 31 ans, institutrice à Valenciennes. Ses souvenirs d'élève lui ont permis de conserver d'elle le meilleur souvenir.

En 1919, elle fut affectée à l'école de la rue Saint-Louis, dont elle est devenue une des chevilles ouvrières décorées, à tous ces humbles et dévoués serviteurs de l'enseignement chrétien, nous présentons nos plus sincères félicitations.

Un commis principal des douanes est trouvé grièvement blessé dans une cour, rue des Longues-Haies

On croit qu'il s'est fracturé le crâne en tombant

Dans la nuit de vendredi à samedi, vers 23 h. 15, une patrouille de police était avisée qu'un homme gisait dans le couloir de la cour Legros, 118, rue des Longues-Haies. C'est un caissier, 33 ans, veuve Corbié. Elle exerçait son métier de caissier à la cour Legros où déboucha une entrée particulière, qui avait aperçu l'homme étendu de tout son long et traversé du couloir.

Elle avait alors envoyé un élève à la recherche d'agents pour leur signaler la chose.

Les agents s'empressèrent d'intervenir. Mais ne s'étant pas, comme on le pensait, aperçus de l'homme gisant dans le couloir de la cour Legros, mais un homme la tête en sang, qui râlait.

Le blessé fut transporté dans le cabinet voisin où un médecin fut appelé d'urgence. On s'aperçut qu'il s'agissait d'un homme qui s'était fracturé le crâne et il fut admis à l'hôpital « La Fraternité ».

Aussitôt, M. André, commissaire de police fut avisé et procéda aux constatations qui s'imposent.

L'identité du blessé que l'on connut bientôt fit émettre l'hypothèse du guet-apens. Le blessé, en effet, était un commis principal M. Ernest Strady, âgé de 64 ans, domicilié 108, rue de Nancy, commis principal à la gare de Tourcoing. Mais les premiers éléments de l'enquête chez dans une autre voie, et l'on croit maintenant que le docteur s'est tout simplement brossé le crâne en tombant sur la tête.

M. Strady, en effet, appartenait au personnel sédentaire, et est affecté à Tourcoing. On ne voit donc pas très bien pourquoi un fraudeur aurait trappé un homme qui n'est, somme toute, qu'un commis principal des douanes, et qui n'a rien à voir avec la répression de la fraude.

D'autre part, s'il est vrai que le blessé ne possédait plus un centime en poche.

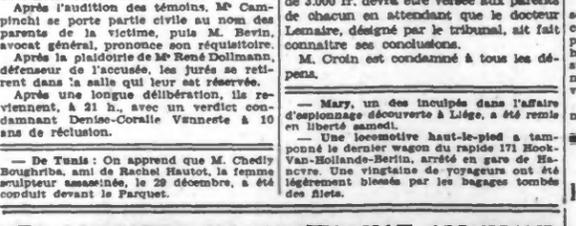
Le Conseil d'Etat annule le décret qui avait enlevé à M. Gaston Roussel la direction de la Mutualité et des Assurances sociales

Voici une nouvelle qui produira un certain étonnement dans la région du Nord et notamment à Lille. M. Gaston Roussel, ancien directeur de la mutualité et des assurances sociales, vient d'obtenir du Conseil d'Etat, l'annulation du décret du 13 avril 1935, par lequel M. François Albert, ministre du Travail, lui avait retiré sa délégation de directeur général de la mutualité et des assurances sociales.

Redevenu simple directeur, M. Gaston Roussel, sur sa demande, se fit mettre en disponibilité le 20 novembre 1935. Mais il se plaça au Conseil d'Etat d'avoir fait l'objet d'une disgrâce sans avoir obtenu au préalable la communication de son dossier. Mais qu'une loi eût prévu le renouveau de l'organisation de l'administration centrale du ministère du Travail, M. Roussel n'aurait pas eu à se plaindre de la place à présent dans une situation régulière et le rétablissement de son titre de directeur général.

M. Gaston Roussel va-t-il reprendre et féliciter le régime de la mutualité ou se contenter d'une confortable indemnité ?

LES CONCOURS DE L'ARTISANAT ALLEMAND



LES RAMONEURS AU TRAVAIL DANS UN CONCOURS DE L'ARTISANAT ALLEMAND. (Mond. Photo-Pressa.)

Blaise

Aujourd'hui, dimanche 5 janvier: Aujourdhui: sainte Amélie, demain: Niphlaïne.

Soleil: Lever, 7 h. 46; coucher, 16 h. 6. Lune: Premier quartier du 1^{er}; pleine le 10.

Bulletin météorologique pour la journée de ce jour (région Nord): Brouillard au lever du jour, puis pluie, pluie modérée vers Nord-Ouest modérée tournant à Sud-Ouest; le minimum de température sera stationnaire par rapport à celui de la veille.

Météores de garde. (A l'appeler qu'en cas d'absence du médecin de la famille): M. M. Douvrou, 288, rue de Lannoy (Tél.: 301.38) et Willem, 6, rue du Maréchal-Léonard de Gaulle, 267, rue de Jules-Guesde.

Caisse de Saint-François-Egipe, 81, rue de la République, de 10 h à 12 h.

Caisse ouvrière de Sainte-Elizabeth, 27, rue de Roubaix, de 11 h. 30 à 12 h. 30.

Musée Wocroy (Mise de Ville): de 10 h. à 12 h.

Musée de l'Ecole nationale supérieure des Arts et Industries textiles: de 10 h à 12 h.

Bains municipaux: Piscine: de 8 h à 11 h.

Fédération des Sociétés dramatiques catholiques, 71, rue Descartes: Permanence répétée.

Caisse d'Epargne: de 9 h. à 10 h. 30.

Médaille en Anciens combattants: à 10 h. 30 assemblée trimestrielle, 136, rue de Lannoy Hippodrome-Théâtre: à 15 h. e. Zod avec Line Darlet et Simon.

AUDITION SAINTE-CECILE: A 11 h. 30, 2^e séance St-Sépulchre: Club symphonique de l'Espérance.

Il avait encore sa montre, son portefeuille et même son portemonnaie. Et sur le corps, on ne découvrit aucune trace de lutte, ni la moindre ecchymose, ce qui semble prouver qu'il n'y a pas eu de bataille. Enfin, on trouva près du corps un panier à provisions dans lequel le docteur emporta son repas, ce qui peut faire croire qu'il retournait chez lui quand il fut blessé.

Tout cela, évidemment, n'explique pas pourquoi on retrouve le commis principal le crâne fracturé, dans une cour de la rue des Longues-Haies, et ce à 23 h. 15.

L'explorer au temps de la mort, au moment où il quitta son bureau à la gare de Tourcoing, sera reconstruit et contrôlé. Mais d'ores et déjà on croit que M. Strady, se trouvant rue des Longues-Haies pour des raisons que l'on ignore — sans être dans le couloir de la cour Legros pour satisfaire un besoin.

Puis, pris peut-être par un éblouissement, il serait tombé à la renverse, se cognant durement la nuque contre une assiette de mur, ce qui aura provoqué la fracture de la base du crâne.

Ajoutons que M. le capitaine des Soudan-Carrières qui nous a renseignés, se prononce pour une enquête, à l'aide d'une même conclusion. Ce qui n'empêche pas pourtant le service de la Sûreté de continuer d'actives recherches pour faire toute la lumière sur cette affaire.

Quant au blessé, il se trouve toujours dans le coma, et, par conséquent, ne peut faire aucune déclaration.

MOINS DE DÉCÈS EN 1935... Mais moins de naissances aussi

Au cours de l'année 1935, on a pu relever quatre ou cinq jours où il n'y eut pas une seule déclaration de décès à l'état-civil de notre ville. C'est à un fait notable. Il y a de moins en moins de décès à Roubaix.

Il faut souligner que la population a réduit sensiblement d'année en année, car le nombre des étrangers chassés par la crise y est en sérieuse diminution.

Il y eut 1.710 décès en 1935; ce nombre avait été de 1.712, en 1934; 1.874, en 1933; 1.758, en 1932; 1.797, en 1931.

Si l'on se reporte aux statistiques, on se rendra compte que la majorité des décès de 1935 sont ceux de personnes âgées de 70 à 75 ans. La plus âgée de toutes avait 95 ans.

Les naissances, elles aussi, sont en sérieuse régression.

De 1.068, en 1931, on passe à 1.578, en 1932; 1.683, en 1933; 1.585, en 1934 et enfin, en 1935, il n'y eut que 1.520 naissances, c'est-à-dire 700 de moins qu'en 1930.

Pour ailleurs, le nombre des mariages est passé de 976, en 1934, à 981, en 1935.

Ces quelques chiffres, importants dans la vie d'une cité, ont quelque sécheresse. Cependant, ils ont une portée sociale, plus large aux commentaires, réflexions et études de l'économiste, de l'historien ou du psychologue.

EXPOSITION DE BLANC AU BON MARCHÉ

Maison A. BOUCAUT - PARIS

Le 20 janvier

Cette Exposition est unique au monde et constitue l'événement commercial le plus important de l'année, tant par la qualité que par la quantité des marchandises mises en vente.

Une maîtresse de maison avise l'ignorer pas que le Blanc s'achète au « BON MARCHÉ », parce que c'est au « BON MARCHÉ » qu'elle est certaine de trouver la meilleure qualité au plus bas prix.

La réputation universelle du BLANC du « BON MARCHÉ » est vraiment pour elle le plus sûr des titres.

Pour le catalogue et tous renseignements, s'adresser au Bureau de Commandes, 19, rue de la Poise-aux-Chènes, ROUBAIX (Tél. 320.15 et 320.16).

LIVRAISON PAR VOITURES LILLES, ROUBAIX, TOURCOING et leur banlieue.

Des membres de l'Enseignement libre à l'honneur

Au cours de l'assemblée qui a réuni à l'école des membres de l'Enseignement libre pour la présentation des souhaits de l'Union à son Excellence le cardinal Liénart, plusieurs instituteurs roubaixiens ont reçu le croix de l'Enseignement chrétien.

M. Duret compta actuellement 35 ans d'enseignement. Il débuta à Estaires, qu'il ne quitta qu'en 1914, pour aller faire vaillamment son devoir. Puis il vint à l'Enseignement libre à Bourbourg, et vint ensuite à Saint-Jean-Baptiste à Roubaix où, depuis huit ans, il apporte dans l'exercice de sa tâche un dévouement très apprécié par les nombreuses familles du quartier qui lui confient l'éducation de leurs enfants.

M. Victor Michelet débuta dans l'enseignement en 1897, à Notre-Dame de Fives, puis à Lille, où il fut nommé directeur de l'école de l'Enseignement libre. Il fut nommé ensuite directeur à l'école paroissiale de Croix-Saint-Martin, où il put donner toute la mesure de sa rare valeur pédagogique et de son dévouement inlassable.

En 1912, il fut appelé à diriger l'importante école libre de la rue Descartes, à la tête de laquelle il se trouve encore, et où il a acquis une sympathie et un dévouement populaires.

M^{lle} Soeta, qui est directrice de l'externat St-Joseph où elle se dévoua depuis 9 ans à la cause de l'Enseignement libre. Elle enseigna auparavant à Estaires, puis à Dunkerque. Après guerre, elle fut nommée à Roubaix à l'externat Saint-Joseph, qu'elle dirige avec dévouement et activité.

M^{lle} Delaine, originaire du Pas-de-Calais, commença son service d'institutrice à Dunkerque, puis à Roubaix, où elle fut appelée à Roubaix, à l'école libre du Sacré-Cœur. Et enfin, en 1912, elle fut désignée pour diriger l'école de la paroisse Saint-Antoine, dont le développement n'a fait que croître depuis sa nomination.

M^{lle} Droma, seconde Mlle Delaine dans sa tâche. C'est une jeune institutrice, dont le dévouement n'a d'égal que la compétence. Elle avait exercé auparavant à l'école de la rue de l'Ermitage, puis à l'école paroissiale Saint-Étienne.

Depuis 1914, elle se trouve à l'école Saint-Antoine, où elle donne la pleine mesure de sa vaillance et de son activité.

M^{lle} Lombardie est institutrice à l'école Saint-Marguerite-Marie, 34, rue de Lillois et depuis près d'un demi-siècle, elle connaît ses précieuses qualités morales et professionnelles à l'enseignement libre.

Avant d'exercer à Roubaix, elle fut, pendant 31 ans, institutrice à Valenciennes. Ses souvenirs d'élève lui ont permis de conserver d'elle le meilleur souvenir.

En 1919, elle fut affectée à l'école de la rue Saint-Louis, dont elle est devenue une des chevilles ouvrières décorées, à tous ces humbles et dévoués serviteurs de l'enseignement chrétien, nous présentons nos plus sincères félicitations.

UN FOYER POLONAIS SERA INAUGURÉ ET BÉNÉDICTION LE MARDI 7 JANVIER

Le Comité des Amis franco-polonais de Roubaix, installé, 26, rue du Courrou, un Foyer polonais, dont l'inauguration et la bénédiction auront lieu le mardi 7 janvier, à 16 h., sous la présidence de M. le consul général de Pologne.

A cette occasion, une exposition d'art populaire polonais a été organisée. Elle sera ouverte tous les jours et le dimanche jusqu'au 14 janvier inclus, de 10 à 12 h. et de 14 à 18 h.

UN TRACTEUR MONTE SUR UN TROTTOIR RUE DES FABRICANTS ET DÉTÉRIORE UNE FAÇADE

Samedi, vers 11 h. 15, un tracteur de la nature Saint-Lévin à Watrelles, passant rue des Fabricants, se dirigeant vers le Grand Parc, a entraîné, en voulant tourner, un véhicule chargé de matériaux, qui a été projeté sur le trottoir et a défoncé la façade du garage Duquesnoy, 33, rue des Fabricants, une rupture d'attelage se produisant entre la remorque et le tracteur et celui-ci, brusquement libéré fit une violente embardée, monta sur un trottoir et alla se jeter contre la façade du garage Duquesnoy.

La façade fut endommagée, un volet fut arraché ainsi que le tuyau de descente d'eau. Heureusement, personne ne se trouvait sur ce trottoir au moment de l'accident.

La révision de la liste électorale pour 1936

Il est actuellement procédé à la révision de la liste électorale pour 1936. Les demandes en inscription ou en radiation sont reçues tous les jours, Bureau des élections, rue du Marchal-Poch (l'étage). Les listes sont ouvertes de 9 h. à 12 h. et de 14 h. à 18 h.

Les électeurs qui auraient changé d'adresse ou de profession sont invités à en faire la déclaration la plus tôt possible.

La soirée du Cercle militaire

La soirée du Cercle militaire a eu lieu, samedi, dans les salons du Cercle de l'Industrie où se pressait une nombreuse et élégante assistance.

M. Guillon, préfet du Nord et M^{lle} Guillon, avaient bien voulu présider cette réunion où l'on remarquait la présence de M. le général Doumenq, commandant de l'honneur du Cercle militaire, et le lieutenant-colonel Roby, président sortant. Des présidents d'honneur, M. Edouard Roussel, sénateur; Paul Mullier, président du Tribunal de commerce; M. le colonel Troublé, commandant le 4^e R.I.; M. le colonel Ardouin de Groville; M. le lieutenant-colonel Mouton, chef d'escadron de l'artillerie; M. le lieutenant-colonel Grotard, président du Cercle militaire de Lille; le lieutenant Parant, représentant du Cercle militaire de Tourcoing; le commandant Wibaux, vice-président du Cercle

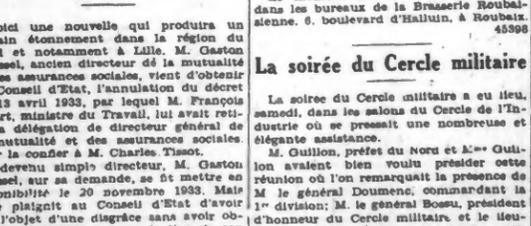
Le Conseil d'Etat annule le décret qui avait enlevé à M. Gaston Roussel la direction de la Mutualité et des Assurances sociales

Voici une nouvelle qui produira un certain étonnement dans la région du Nord et notamment à Lille. M. Gaston Roussel, ancien directeur de la mutualité et des assurances sociales, vient d'obtenir du Conseil d'Etat, l'annulation du décret du 13 avril 1935, par lequel M. François Albert, ministre du Travail, lui avait retiré sa délégation de directeur général de la mutualité et des assurances sociales.

Redevenu simple directeur, M. Gaston Roussel, sur sa demande, se fit mettre en disponibilité le 20 novembre 1935. Mais il se plaça au Conseil d'Etat d'avoir fait l'objet d'une disgrâce sans avoir obtenu au préalable la communication de son dossier. Mais qu'une loi eût prévu le renouveau de l'organisation de l'administration centrale du ministère du Travail, M. Roussel n'aurait pas eu à se plaindre de la place à présent dans une situation régulière et le rétablissement de son titre de directeur général.

M. Gaston Roussel va-t-il reprendre et féliciter le régime de la mutualité ou se contenter d'une confortable indemnité ?

LES CONCOURS DE L'ARTISANAT ALLEMAND



LES RAMONEURS AU TRAVAIL DANS UN CONCOURS DE L'ARTISANAT ALLEMAND. (Mond. Photo-Pressa.)